

**RÈGLEMENT NUMÉRO 04-2011
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-2010
RELATIF À UN PROGRAMME DE REVITALISATION DU TERRITOIRE DANS LA
MUNICIPALITÉ DE LA CONCEPTION**

- ATTENDU QUE** le règlement numéro 16-2010 fait référence à la mise en place d'un programme de revitalisation du territoire dans la municipalité de La Conception;
- ATTENDU QUE** ledit programme vise les constructions neuves qui sont desservies par les réseaux d'égouts et d'aqueduc du noyau villageois;
- ATTENDU QUE** la précision de l'obligation d'être desservie par les réseaux d'égout et d'aqueduc pour une construction neuve dans les zones visées par le présent règlement n'était pas clairement énoncée dans le règlement 16-2010 et par le fait même qu'elle le devient par le présent règlement;
- ATTENDU QUE** le Code municipal du Québec confère aux municipalités le droit de procéder à ces rectifications;
- ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 14 mars 2011;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- ARTICLE 1** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- ARTICLE 2** Le présent règlement modifie le règlement 16-2010 relatif à un programme de revitalisation du territoire dans la Municipalité de La conception.
- ARTICLE 3** L'article 4 du règlement 16-2010 où l'on peut lire « Le programme de revitalisation du territoire et le crédit de taxes foncières ici décrétés ne s'appliquent que dans les secteurs de la Municipalité desservis par un réseau d'aqueduc municipal et dans les secteurs de la Municipalité desservis par un réseau d'aqueduc et d'égouts municipaux ces secteurs étant inclus ... », est modifié par « Le programme de revitalisation du territoire et le crédit de taxes foncières ici décrétés ne s'appliquent que dans les secteurs desservis par un réseau d'aqueduc et d'égouts municipaux ces secteurs étant inclus ... ».
- ARTICLE 4** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Maurice Plouffe
Maire

Marie-France Brisson
Directrice générale

Avis de motion : 14 mars 2011
Adoption du règlement : 4 avril 2011
Avis d'entrée en vigueur : 5 avril 2011